

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La S.A.S. SINEQUAE (ci-après SINEQUAE) société titulaire d'offices de commissaire de justice officiers publics et ministériels, est habilitée par la loi à organiser des ventes judiciaires forcées ou non forcées aux enchères publiques.

Les ventes seront organisées sous la responsabilité de SINEQUAE, toutes les ventes seront effectuées au comptant, la devise applicable sera l'EURO, et effectuées en langue française.

SINEQUAE se réserve le droit de modifier l'ordre de vente et de retirer tout véhicule d'une vente annoncée sans que cela ne puisse constituer un préjudice pour l'acheteur à quelque titre que ce soit.

SINEQUAE organise la vente aux enchères de véhicules à titre judiciaire, de même que la logistique en portant une offre au cours d'une enchère, toute personne accepte d'être liée par les présentes conditions :

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



SOMMAIRE

1. VENTES JUDICIAIRES.....	3
2. VISIBILITE DES LOTS.....	3
3. PARTICIPATION AUX ENCHERES.....	4
3.1. SUR PLACE	4
3.2. EN LIGNE VIA WWW.VPAUTO.FR.....	4
3.2.1. UTILISATION DE LA PLATEFORME WWW.VPAUTO.FR	4
3.2.2. ORDRE D'ACHAT	5
3.2.3. ENCHERES LIVE	5
4. REALISATION DE LA VENTE	5
5. PRIX DE VENTE	6
6. TVA	6
7. PAIEMENT	6
8. DÉLAIS D'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES	7
9. REMISE DE LA CARTE GRISE	7
10. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ	8
11. CONTRÔLE TECHNIQUE	8
12. VÉHICULES NON-ROULANTS	8
13. ASSURANCE	9
14. DROIT APPLICABLE ET LITIGES.....	9
15. MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION	9

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de
justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



1. VENTES JUDICIAIRES

Dans le cas de ventes judiciaires forcées, la vente du véhicule est prescrite par la loi ou le juge.

Les véhicules sont présentés sans consentement du propriétaire afin de régler une dette et couvrir ses obligations auprès de ses créanciers (saisie-vente, réalisation de gage, ordonnance après abandon d'objets, liquidation judiciaire, etc.).

Dans le cas des ventes à forme judiciaire non forcées, le propriétaire souhaite vendre le véhicule mais dans l'intérêt des parties, la loi ou le juge impose que la vente soit réalisée aux enchères publiques dans une forme judiciaire (successions vacante, tutelle, liquidation après cessation d'activité, etc.)

Les ventes judiciaires doivent répondre à un formalisme très strict et encadré par la loi.

Dans le cadre d'une vente judiciaire, l'enchérisseur devra prendre connaissance et accepter les présentes conditions générales de vente, qui seront mises à sa disposition sur la fiche descriptive de chacun des lots concernés.

Pour plus d'information : <https://commissaire-justice.fr>

3/10

2. VISIBILITE DES LOTS

Les véhicules proposés aux enchères seront visibles à l'adresse de leur stockage logistique, tel qu'indiqué sur la plateforme www.vpauto.fr. Ils pourront faire l'objet de visites virtuelles et/ou présentielle, dans les 8 jours précédant le début de la vente et sur rendez-vous.

Les véhicules sont vendus en l'état où ils se trouvent, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, une exposition préalable ayant permis aux acquéreurs de se rendre compte de leur état.

Les éléments illustratifs mis à disposition des enchérisseurs sur www.vpauto.fr ou directement par SINEQUAE ne sont pas contractuels. Il appartient aux utilisateurs et

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



enchérisseurs de s'assurer de l'état des véhicules avant de porter leurs enchères. Aucune réclamation ni aucun recours ne leur seront ouvert à ce titre.

3. PARTICIPATION AUX ENCHERES

3.1. SUR PLACE

Après une adjudication, l'adjudicataire d'un lot doit présenter au personnel de SINEQUAE ou de VPauto SAS agissant par délégation :

Pour les particuliers : une **pièce d'identité valide** (CNI/passeport) et un **moyen de paiement** (chèque, carte bleue), un justificatif de solvabilité délivré par la banque datant de moins de deux jours, couvrant le montant de la transaction

Pour les sociétés : un **Kbis original**, une **pièce d'identité valide du gérant** (CNI/Passeport), et un **moyen de paiement** (chèque, carte bleue). En cas d'absence du gérant, une procuration signée par celui-ci.

Un chèque ou une caution CB (allant de 500 € à 1 000 €) sera demandé dès l'adjudication.

4/10

3.2. EN LIGNE VIA WWW.VPAUTO.FR

3.2.1. UTILISATION DE LA PLATEFORME WWW.VPAUTO.FR

Dans le cadre de l'organisation et de la tenue des ventes aux enchères qu'elle organise, SINEQUAE utilise la plateforme mise à disposition par VPauto SAS.

L'internaute qui souhaite prendre part aux enchères organisées par SINEQUAE via la plateforme **WWW.VPAUTO.FR** en accepte également les conditions générales de vente (lien).

L'utilisateur a alors la possibilité d'émettre un ordre d'achat ou d'enchérir en direct.

En utilisant la plateforme **WWW.VPAUTO.FR**, l'utilisateur accepte que VPauto SAS communique à SINEQUAE tous les renseignements relatifs à son inscription.

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



SINEQUAE se réserve le droit de demander le cas échéant toute information complémentaire.

SINEQUAE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchères simultanées ou finales d'un montant égal, les enchères portées en ligne seront prioritaires. En toute hypothèse, le commissaire de justice sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

3.2.2.ORDRE D'ACHAT

Cf. CGVU de VPauto SAS

3.2.3.ENCHERES LIVE

Cf. CGVU de VPauto SAS

5/10

4. REALISATION DE LA VENTE

Pour qu'il y ait vente, le mot adjudgé doit être prononcé. En ce cas, le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tous les publics présents seront admis à enchérir à nouveau.

Pour les ventes judiciaires, dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Le magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit.

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



Les lots présentés pourront être retirés de la vente avant ou au cours de celle-ci, dans le respect des règles en vigueur, à discrétion de l'officier vendeur et sans que cela ne puisse causer un quelconque préjudice pour les utilisateurs, à quelque titre que ce soit.

5. PRIX DE VENTE

Les enchères sont portées frais de vente inclus.

Ventes judiciaires : les frais de vente judiciaire de **14.28% (taux légal)** sont inclus dans le prix de vente.

Les frais de contrôle technique sont facturés en sus et seront communiqués sur la fiche des véhicules ainsi que lors de la vente.

6. TVA

Pour certains véhicules figure la mention "TVA" : OUI. La TVA au taux de 20% est incluse dans le prix de vente et une facture mentionnant la TVA sera établie.

Pour les autres véhicules, il ne sera délivré aucun document faisant ressortir la TVA.

6/10

7. PAIEMENT

Un chèque ou une caution CB (allant de 500€ à 1 000€) sera demandé dès l'adjudication.

POUR UN RETRAIT LE JOUR DE VENTE

Le montant de l'adjudication et des frais de vente devront être réglés par virement instantané.

POUR UN RETRAIT APRÈS LA VENTE :

Seuls les règlements par virement seront acceptés. Livraison des véhicules sur rendez-vous uniquement, à réception du paiement complet.

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



Le paiement du véhicule devra impérativement être effectué sous 48h par virement en provenance exclusive du compte bancaire de l'acheteur, tel qu'indiqué sur la facture émise par SINEQUAE.

PANDEMIE :

Pendant une période de confinement, seuls les paiements par virement seront acceptés.

ESPÈCES

Les règlements en espèces **ne sont pas acceptés.**

Nous nous réservons la possibilité de ne délivrer le véhicule qu'après parfait paiement.

En cas de défaillance de l'adjudicataire, ce dernier reconnaît expressément que passé un délai raisonnable, le bien vendu pourra être remis aux enchères.

Si le nouveau prix de vente du bien n'atteint pas le prix initial, l'adjudicataire défaillant sera redevable de la différence de prix.

Dans tous les cas, l'adjudicataire défaillant reconnaît que la caution déposée avant la vente sera retenue à titre de pénalité par SINEQUAE.

Tout adjudicataire défaillant reconnaît avoir été informé de son exclusion par SINEQUAE, sans que cela ne puisse constituer un préjudice.

8. DÉLAIS D'ENLÈVEMENT DES VÉHICULES

La prise de possession des véhicules acquis doit être réalisée dans un délai maximum de 7 jours ouvrés suivant la vente.

Passé ce délai, des frais de gardiennage seront facturés au prix de 10 € HT par jour supplémentaire.

9. REMISE DE LA CARTE GRISE

Si l'ancienne carte grise n'est pas remise lors du retrait du véhicule, elle sera automatiquement adressée par courrier dans les meilleurs délais (à l'adresse figurant sur la facture).

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de
justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



10. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Le transfert de propriété prend effet, conformément à la loi, après parfait paiement et délivrance du bien.

Vous devrez procéder obligatoirement aux démarches administratives en cas d'immatriculation du bien acheté. Parallèlement, les coordonnées de l'adjudicataire seront transmises au SIV.

Les précisions concernant l'aspect extérieur, les dimensions des lots et l'état des lots ne sont données qu'à titre indicatif. Il appartient aux adjudicataires de procéder aux diligences afin de s'assurer de l'état des lots proposés.

Droit de rétractation : principe : Il est rappelé ici qu'en matière de ventes aux enchères publiques, il n'existe aucun droit de rétractation une fois l'adjudication prononcée, et ce, pour quelque cause que ce soit (11° de l'article L221-28 du code de la consommation)

8/10

11. CONTRÔLE TECHNIQUE

Les contrôles techniques effectués par des centres homologués sont affichés sur les véhicules lors de l'exposition et consultables et téléchargeables sur le site Internet. **Les éventuelles remises en état sont à la charge de l'acheteur, celui-ci devra les effectuer et passer si nécessaire une contre visite avant d'immatriculer son véhicule.**

Il est obligatoire de prendre connaissance de ces documents avant de participer aux enchères.

Tout acheteur est réputé avoir pris connaissance du contrôle technique ou du Bilan Expert.

VÉHICULE AVEC DÉFAILLANCE(S) CRITIQUE(S) : En cas de défaillance critique, nous conseillons fortement d'enlever le véhicule sur plateau ou par un transporteur.

12. VÉHICULES NON-ROULANTS

Les véhicules vendus dans la catégorie « Non-roulants » sont vendus en l'état. Ces véhicules ne sont pas soumis à contrôle technique, ni bilan expert ou essai routier. Ils

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER



peuvent comporter des défauts non annoncés ou non détectés. SINEQUAE n'acceptera aucune réclamation concernant ces véhicules.

13. ASSURANCE

L'assurance est obligatoire pour enlever le véhicule et le faire circuler (article L324-1 du Code de la Route et article L211-1 du Code des Assurances).

14. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes conditions générales sont régies par la loi française et soumises à la compétence des tribunaux desquels dépend le siège social, sous réserve d'une attribution de compétence spécifique découlant d'un texte de loi ou réglementaire particulier.

En cas de litige, l'utilisateur a d'abord la possibilité de présenter une réclamation à SINEQUAE aux coordonnées suivantes:

- Email: contact.calais@sinequae.fr
- Téléphone: 03.21.34.61.83

9/10

15. MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

En application de la réglementation relative aux processus de médiation des litiges de consommation (articles L. 611-1 et R. 612-1 et suivants du Code de la consommation), SINEQUAE communique les coordonnées du médiateur de la consommation dont il relève de manière visible et lisible sur son site internet.

Le médiateur de la consommation désigné est :

Le Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice (CM2C)
14 rue Saint Jean
75017 Paris
cm2c@cm2c.net
01 89 47 00 14
Site internet : <https://www.cm2c.net>

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice
N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex
T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31
contact.calais@sinequae.fr
SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER





Toute déclaration d'un litige et saisine du médiateur de la consommation par le médiateur peut être effectuée à l'adresse internet suivante : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros

titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de justice

N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL : 6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex

T : 03 21 34 61 83

contact.calais@sinequae.fr

SINEQUAE

Société par actions simplifiée au capital de 149 750 euros
titulaire d'offices publics et ministériels de commissaire de
justice

N° de TVA intracommunautaire : FR 60489329 805

SIEGE SOCIAL

6 C, quai de la Gendarmerie – CS 30436 – 62225 CALAIS Cedex

T : 03 21 34 61 83 F : 03 21 34 60 31

contact.calais@sinequae.fr

SIRET : 489 329 805 00134 – R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER

